



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Lyon, le 7 mars 2022

Rectorat

Inspection 2d degré

Affaire suivie par :

Damien Durand

Tél : 04 72 80 63 38

damien.durand1@ac-lyon.fr

Le Recteur de la Région académique
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/c de Madame et Messieurs
les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services
départementaux de l'éducation nationale
de l'Ain, de la Loire et du Rhône

Objet : évolution du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

Le directeur général de l'enseignement scolaire, par courrier du 7 décembre 2021, annonce l'évolution du CESC en CESCE : comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. En effet, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, élargit les missions du CESC à l'environnement et au développement durable.

Cette évolution, qui élargit les compétences du CESC, « offre l'opportunité de dynamiser ces structures et de mobiliser toute la communauté éducative autour des grands enjeux contemporains » et de « renforcer la cohérence et le pilotage entre les différentes éducations transversales à toutes les échelles territoriales ».

En transformant le CESC de votre établissement en CESCE, vous veillerez à la parfaite intégration de la dimension de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Afin que cette évolution participe efficacement de la relance de ce comité, vous veillerez à en informer la communauté éducative et à communiquer largement, notamment au sein du Conseil d'administration et des instances de votre établissement, mais également auprès de vos partenaires habituels ainsi qu'en direction de nouveaux organismes et associations, afin de les solliciter pour des projets et actions.

Les axes académiques en santé et citoyenneté 2021-2023 (Cf. courrier CAESC du 28 avril 2021, annexe 1), demeurent d'actualité : prévenir le mal-être chez les élèves, favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes à leur établissement scolaire, prendre en compte les inégalités sociales de santé dans les projets, développer le civisme et le vivre ensemble, en particulier dans le contexte sanitaire lié à la COVID 19. Les principes généraux et priorités académiques affichées sont réaffirmées : promouvoir les valeurs de l'école promotrice de santé, renforcer l'acquisition des valeurs de la République, prévenir toute forme de violence et d'intimidation entre

élèves et lutter contre le harcèlement, promouvoir un environnement favorable à la santé mentale et renforcer les facteurs de protection de comportements à risques ou de conduites addictives.

Avec l'évolution du CESC en CESCE, il y a lieu d'envisager des orientations complémentaires. La réunion du CESC académique (CAESC) du 16 décembre 2021 a acté sa transformation en CAESCE et étudié de nouvelles orientations pour 2022, conformément à l'évolution souhaitée par la DGESCO, lors de la réunion plénière du CAESCE le 4 février 2022. Il s'agit, en effet, non seulement d'ajouter la dimension de l'éducation à l'environnement et au développement durable à celles, déjà à l'œuvre, de l'école promotrice de santé et de l'éducation à la citoyenneté, mais également de développer, dans toute la mesure du possible, une approche transversale, prenant en compte l'ensemble de ces thématiques de façon globale. Cette approche transversale mêlant les trois piliers thématiques du CESCE pourrait être résumée ainsi : « *Santé, citoyenneté, environnement : affaires de tous, responsabilité de chacun* ».

Le CESC de votre établissement, transformé en CESCE lors de sa prochaine séance, après information de ses membres sur l'évolution de ses compétences, doit rechercher un lien plus explicite entre la dimension pédagogique portée par les équipes enseignantes et la dimension éducative portée par le CESCE et l'ensemble de la communauté éducative. Pour ce faire, les actions du CESCE pourront être référées aux quatre parcours (Santé, citoyenneté, éducation artistique et culturelle, Avenir), afin de mettre en cohérence la démarche de projet et contribuer à une évaluation globale à terme. Pour les questions environnementales et l'éducation au développement durable (EDD), une participation active des éco-délégués doit être encouragée et valorisée.

Les liens avec le Conseil d'administration de l'établissement doivent être resserrés afin que le projet éducatif dont le CESCE est le porteur soit mieux relié aux projets pédagogiques et au projet d'établissement d'une part, et d'autre part pour assurer une meilleure information de l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.

A ces différentes orientations, s'ajoute celle d'un *renforcement des liens avec les territoires et les partenaires* des établissements. Les chefs d'établissement et leurs équipes sont invités à envisager de travailler, quand cela a du sens, la dimension inter-établissements, inter-degrés ou inter-cycles notamment en lien avec les réseaux de l'éducation prioritaire et les cités éducatives, voire de bassins de formation, ou encore l'accueil d'étudiants du service sanitaire (Service sanitaire des étudiants en santé, SSES) ou des jeunes en service civique.

Enfin, un lien plus marqué avec le *Pôle de cohésion républicaine* et les valeurs de la République, notamment avec l'éducation à la citoyenneté, la prévention des violences (Plan de prévention de l'établissement) et la prévention et la lutte contre le harcèlement, doit être souligné pour donner tout leur sens aux actions conduites.

Pour l'année scolaire 2022-2023, je souhaite donc privilégier les projets CESCE qui s'inscriront dans les axes ci-dessous :

- **Vivre ensemble dans un monde complexe, avec la prise en compte des 17 objectifs du développement durable (ODD, ONU 2015) et de l'Agenda 2030, à toutes les échelles, du local à l'international**
 - Recenser les différents projets ou actions existants dans l'école ou l'établissement
 - Les mettre en cohérence afin d'enclencher une démarche fédératrice qui articule :
 - les différentes dimensions, au sens large : santé, citoyenneté, environnement,
 - une approche individuelle et collective, pour les jeunes comme pour les personnels,
 - l'enseignement, l'éducatif, la gouvernance et les partenariats
 - Favoriser la solidarité, sur toutes les thématiques et à toutes les échelles
 - S'inscrire concrètement dans la démarche « One Health », qui croise environnement et Humanité
 - Faciliter et encourager l'engagement des élèves et des personnels dans des actions et des projets, articulant les acteurs, les thématiques et les échelles
 - Impulser, promouvoir et valoriser les projets et actions conduits.

➤ **Vivre ensemble dans une école ou un établissement au climat scolaire de qualité**

- Prévenir le mal-être des élèves et des personnels, la violence et le harcèlement entre élèves
- Favoriser la médiation par les pairs
- Développer la coopération, le sens de l'altérité et la fraternité entre élèves
- Développer le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement par la prise en compte de leur parole
- Favoriser et accompagner l'engagement des délégués et éco-délégués dans les instances de l'établissement, et tout particulièrement au sein du nouveau CESCE
- Favoriser le travail commun inter-degrés des équipes pédagogiques et éducatives, des élèves et de leurs représentants
- Travailler la connaissance et le fonctionnement des médias d'information et des réseaux sociaux, et favoriser un usage responsable et raisonné du numérique.

Vous êtes invités à mettre en œuvre, dès à présent, ces orientations nationales et académiques, dans le contexte propre à votre établissement. Les établissements dont les projets du CESCE répondent aux axes académiques retenus pourront bénéficier d'un subventionnement du Rectorat. A cette fin, je vous invite à remplir la fiche projet jointe en annexe et à la transmettre à vos référents CESCE départementaux à la **date butoir du vendredi 27 mai 2022**. Ces projets seront ensuite étudiés au sein de commissions dans les DSDEN, en lien avec les CDESCE.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre détermination pour que les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement contribuent à renforcer ces dimensions citoyennes dans la formation des jeunes que la Nation nous confie, mais également à développer plus encore les démarches partenariales au sein des projets que vous mettrez en place et conduirez, ainsi que des liens resserrés avec les parents d'élèves.



Olivier Dugrip

Correspondants CESCE départementaux

- *DSDEN de l'Ain : Patricia LACROIX, infirmière conseillère technique, Yann PIERNE, conseiller technique service social*
- *DSDEN de la Loire : Marie-Ange CHAMBOUVET, infirmière conseillère technique, Marie-Hélène BRENIER, conseillère technique service social*
- *DSDEN du Rhône : Catherine SCAVARDA, infirmière conseillère technique, Agnès DAUCE, conseillère technique service social, Marie-Pierre POLLET, médecin conseiller technique*
- *Les noms des référents départementaux EDD et Citoyenneté, désignés par les IA-DASEN, vous seront communiqués prochainement.*